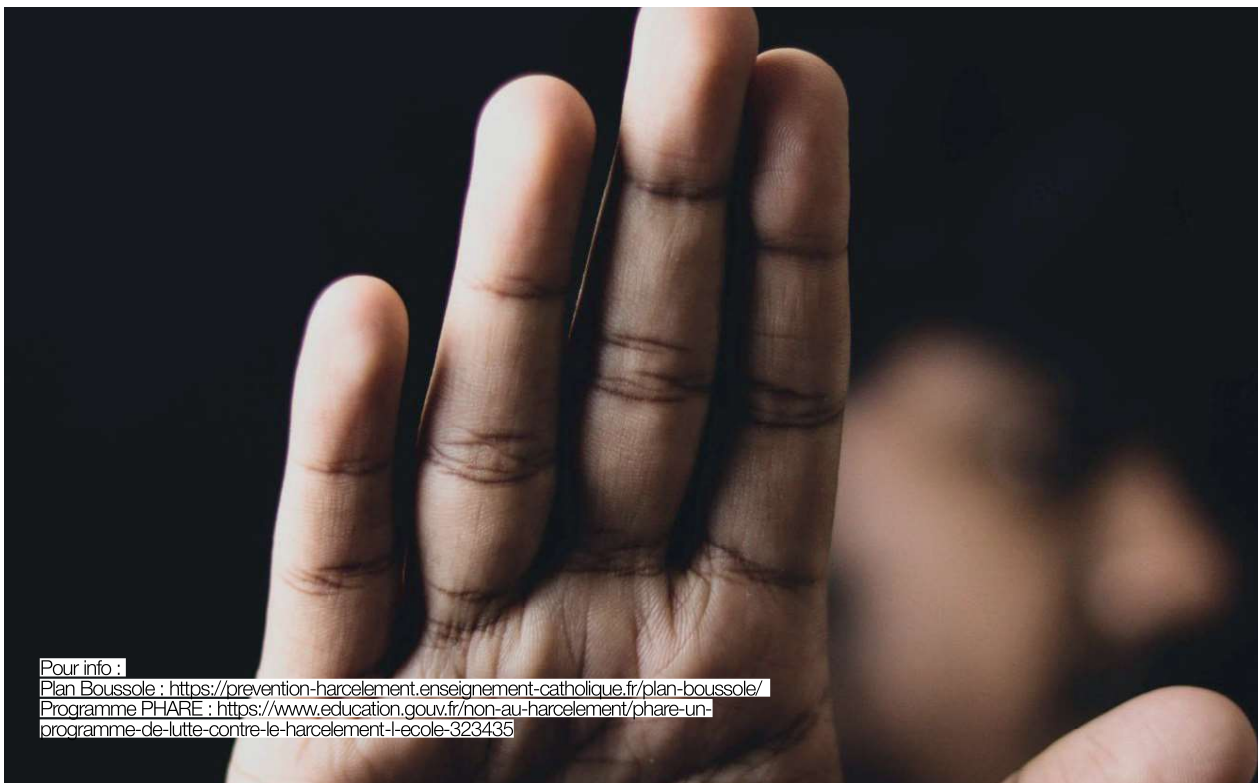


## HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : QUAND LA BOUSSOLE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE LUI FAIT PERDRE LE NORD !



Pour info :

Plan Boussole : <https://prevention-harcèlement.enseignement-catholique.fr/plan-boussole/>

Programme PHARE : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-323435>

La question du harcèlement à l'école est un sujet particulièrement préoccupant. De trop nombreux jeunes sont victimes de moqueries, d'actes malveillants répétés, d'un mal-être exacerbé par le comportement d'autres jeunes qui, bien souvent, ne sont guidés que par « l'effet de groupe » ou un besoin d'exister et de s'affirmer. Les conséquences sont souvent douloureuses. Les stigmates difficiles à gommer. Elles peuvent parfois être dramatiques, à l'instar des suicides survenus récemment.

Mais le sujet du harcèlement à l'école, comme bien d'autres avant lui, peut aussi être un outil de Com'. C'est le sentiment largement répandu dans nos établissements ces derniers mois lorsque, sur injonction ministérielle, chaque enseignant-e doit organiser à la hâte des heures banalisées ou des questionnaires dont nous ne verrons jamais ni les résultats, ni l'analyse. À la CGT, nous privilégions le travail de fond pour lutter contre ce fléau.

À ce titre, le dispositif de sensibilisation de l'éducation nationale est sérieux et nous devons nous en emparer. Il s'appuie sur des documents de qualité, regroupés de longue date dans le cadre du programme « **PHARe** », accessible à tous les établissements, tous les personnels. C'était manifestement trop simple pour l'enseignement privé, qui au lieu de s'impliquer dans cette action, a inventé le « **Plan Boussole** », une bien pâle copie,

édulcorée, sans doute produite rapidement dans un nouvel élan concurrentiel. Quel dommage de vouloir à nouveau se différencier sur un tel sujet. Et quelle perte d'énergie, d'argent, pour installer son propre dispositif.

Certain-es chef-fes d'établissements ou directions diocésaines imposent aux enseignant-es du privé de s'attacher au plan Boussole, organisent des « soirées pédagogiques » sur le thème, indiquant même que le programme PHARE serait interdit d'accès aux établissements privés. C'est FAUX, bien entendu, et chaque équipe peut choisir le dispositif qui lui semble le plus complet, le plus intéressant et, surtout, le plus efficace pour répondre aux besoins des élèves. Des IA-IPR (généralement EVS : Établissement et Vie Scolaire) – référent-es PHARE, sont sidéré-es de la mise en place de ce dispositif parallèle.

À la CGT, nous militons pour que les outils utilisés dans l'enseignement public, s'ils sont bons et efficaces, soient utilisés dans les établissements privés. Ainsi, on gagnera en efficacité et en cohérence pour mieux appréhender la lutte contre le harcèlement scolaire. Stop à une concurrence délétère.

■ Serge VALLET  
Académie de Normandie